RCS : GRENOBLE
Code greffe : 3801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1996 B 00265
Numéro SIREN : 404 048 704
Nom ou dénomination : ABAG (Abattoirs de GRENOBLE)

Ce dépôt a été enregistré le 12/02/2018 sous le numéro de dépôt B2018/001597

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

..... *GRENOBLE*

Date : 12/02/2018

1347577

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2018/001597**
n°de gestion : **1996B00265**
n°SIREN : **404 048 704 RCS Grenoble**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Grenoble certifie avoir procédé le 12/02/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

ABAG (Abattoirs deGRENOBLE) - Société par actions simplifiée
2 avenue de la Louisiane 38120 Fontanil-cornillon -FRANCE-

date de clôture : 31/08/2017

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels

TRIBUNAL DE COMMERCE GRENOBLE

1347577

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/08/2017 12			Exercice N-1 31/08/2016 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	28 787.89	28 787.89				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles	12 400.00	12 400.00				
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	304 966.71	290 313.53	14 653.18	20 069.18	5 416.00-	26.99-
	Installations techniques, matériel et outillage	232 299.79	172 113.92	60 185.87	31 382.95	28 802.92	91.78
	Autres immobilisations corporelles	173 872.23	106 436.32	67 435.91	70 232.51	2 796.60-	3.98-
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations				2 816.00	2 816.00-	100.00-
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	752 326.62	610 051.66	142 274.96	124 500.64	17 774.32	14.28
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements	7 694.33		7 694.33	13 421.70	5 727.37-	42.67-
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes				1 485.72	1 485.72-	100.00-
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	298 397.23	106 997.13	191 400.10	194 978.09	3 577.99-	1.84-
	Autres créances	81 789.99		81 789.99	146 693.47	64 903.48-	44.24-
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement	115 000.00		115 000.00	115 000.00		
	Disponibilités	110 429.39		110 429.39	177 519.92	67 090.53-	37.79-
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	6 548.92		6 548.92	7 821.69	1 272.77-	16.27-
	Total III	619 859.86	106 997.13	512 862.73	656 920.59	144 057.86-	21.93-
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 372 186.48	717 048.79	655 137.69	781 421.23	126 283.54-	16.16-

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

TRIBUNAL de COMMERCE
Déposé au GREFFE le :
12 FEV. 2018
Sous le N° 1597

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/08/2017 12	Exercice N-1 31/08/2016 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 150 000)	150 000.00	150 000.00		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation	80 504.89	80 504.89		
	Réserves				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	334 704.10-	445 631.15-	110 927.05	24.89
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	183 695.57	110 927.05	72 768.52	65.60
	Subventions d'investissement	9 576.57		9 576.57	
	Provisions réglementées		2 816.00	2 816.00-	100.00-
	Total I	89 072.93	101 383.21-	190 456.14	187.86
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques	40 000.00	115 708.00	75 708.00-	65.43-
	Provisions pour charges	12 050.88	13 475.00	1 424.12-	10.57-
	Total III	52 050.88	129 183.00	77 132.12-	59.71-
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	14 724.41	17 218.72	2 494.31-	14.49-
	Concours bancaires courants	164.43	194.75	30.32-	15.57-
	Emprunts et dettes financières diverses	111 152.22	173 552.22	62 400.00-	35.95-
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	139 871.26	125 182.77	14 688.49	11.73
	Dettes fiscales et sociales	232 349.81	418 231.46	185 881.65-	44.44-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	15 751.75	19 241.52	3 489.77-	18.14-
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	514 013.88	753 621.44	239 607.56-	31.79-
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	655 137.69	781 421.23	126 283.54-	16.16-
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	491 181.77	670 556.00		

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/08/2017 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/08/2016 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	115 856.42		115 856.42	118 952.88	3 096.46-	2.60-
Production vendue de biens	2 238.60		2 238.60	5 978.73	3 740.13-	62.56-
Production vendue de services	1 320 878.70		1 320 878.70	1 417 074.13	96 195.43-	6.79-
Chiffre d'affaires NET	1 438 973.72		1 438 973.72	1 542 005.74	103 032.02-	6.68-
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			32 666.14	23 872.01	8 794.13	36.84
Autres produits			101.51	74.26	27.25	36.70
Total des Produits d'exploitation (I)			1 471 741.37	1 565 952.01	94 210.64-	6.02-
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises			42 980.00	40 140.00	2 840.00	7.08
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			27 531.16	22 366.73	5 164.43	23.09
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			5 727.37	5 161.28-	10 888.65	210.97
Autres achats et charges externes *			640 036.86	676 508.57	36 471.71-	5.39-
Impôts, taxes et versements assimilés			71 898.56	135 603.44	63 704.88-	46.98-
Salaires et traitements			470 886.87	447 865.18	23 021.69	5.14
Charges sociales			197 217.74	195 328.33	1 889.41	0.97
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			44 062.96	42 787.07	1 275.89	2.98
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			4 867.13		4 867.13	
Dotations aux provisions			12 050.88	13 475.00	1 424.12-	10.57-
Autres charges			11 268.82	105.55	11 163.27	NS
Total des Charges d'exploitation (II)			1 528 528.35	1 569 018.59	40 490.24-	2.58-
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			56 786.98-	3 066.58-	53 720.40-	NS
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afferentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/08/2017 12	Exercice N-1 31/08/2016 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	2 124.22	1 738.88	385.34	22.16
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	2 124.22	1 738.88	385.34	22.16
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	343.32	124.64	218.68	175.45
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	343.32	124.64	218.68	175.45
2. Résultat financier (V-VI)	1 780.90	1 614.24	166.66	10.32
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	55 006.08-	1 452.34-	53 553.74-	NS
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	181 842.52	129 903.01	51 939.51	39.98
Produits exceptionnels sur opérations en capital	7 517.74	2 201.00	5 316.74	241.56
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	451 423.78	115 708.00	335 715.78	290.14
Total VII	640 784.04	247 812.01	392 972.03	158.58
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	362 082.39	19 724.62	342 357.77	NS
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	40 000.00	115 708.00	75 708.00-	65.43-
Total VIII	402 082.39	135 432.62	266 649.77	196.89
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	238 701.65	112 379.39	126 322.26	112.41
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	2 114 649.63	1 815 502.90	299 146.73	16.48
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 930 954.06	1 704 575.85	226 378.21	13.28
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	183 695.57	110 927.05	72 768.52	65.60

* Y compris · Redevance de crédit bail mobilier
Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ABAG – Abattoirs de Grenoble

Société par Actions Simplifiée au capital de 150.000 euros
Siège social : 2 avenue de la Louisiane – 38120 LE FONTANIL-CORNILLON
404 048 704 RCS GRENOBLE

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2017

APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

EN DATE DU 30 JANVIER 2018

Pour copie certifiée conforme,

Le Président
Monsieur Éric ROCHAS
Es qualités de la société Pôle Viande Coopératif

Société ABAG
ZI AVENUE LOUISIANE
AVENUE LOUISIANE
38120 FONTANIL CORNILLON

ANNEXE DU 01/09/2016 AU 31/08/2017

GESTION CONSEIL
61 Rue PIERRE MENDES FRANCE
Bat D Les Pierrelles
38140 RIVES SUR FURE
04.76.65.21.26

ANNEXE

Exercice du 01/09/2016 au 31/08/2017

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Le litige prud'hommal impactant les comptes à hauteur de 64 458 euros a été jugé le 02 février 2017.
Le salarié a été définitivement débouté de ses demandes.
La provision a été reprise pour sa totalité.

Un nouveau litige est né du licenciement pour inaptitude de Monsieur MALOVIC. Une première audience devant le Bureau de conciliation et d'orientation en date du 28 mars 2017 n'a donné lieu à aucun accord.
Une audience devant le Bureau de Jugement du Conseil des Prud'hommes, prévue le 26 septembre 2017, a été renvoyée au 19 décembre 2017.
Monsieur MALOVIC sollicite des dommages et intérêts à hauteur de 40000 euros.
Une provision de ce montant a été constatée dans les comptes au 31 août 2017.

Dans le cadre de la liquidation judiciaire de la société ABAG-DB VIANDES, filiale de la société, la société ETABLISSEMENTS GESLER et la société GRG SA ont saisi le Tribunal de Commerce de Grenoble pour une action en responsabilité pour insuffisance d'actifs à l'encontre de la SAS ABAG et Monsieur Gérard SEIGLE-VATTE.
Un arrêt de la Cour d'Appel de Grenoble en date du 18 mai 2017 a débouté les ETABLISSEMENTS GESLER et la société GRG SA en mettant hors de cause la SAS ABAG.
La provision de 50% du risque, constituée suite au du jugement du 14 avril 2015 condamnant solidairement la SAS ABAG et Monsieur Gérard SEIGLE-VATTE en comblement de passif pour 100 000 euros et à l'article 700 du CPC pour 2500 euros, a été reprise pour sa totalité soit de 51 250 euros.

Suite à cette décision, l'ensemble des passifs et actifs concernant la société ABAG DB VIANDE A été soldé dans les comptes de la SAS ABAG.
Seule la créance client, passée en créance douteuse et provisionnée pour sa totalité, reste en attente du certificat d'irrécouvrabilité qui sera délivré par Maitre ROUMEZI, liquidateur, en mars 2019.

L'entreprise BIGARD a totalement retiré ses opérations d'abattage et d'équarissage, représentant plus de 30% du CA global, ce qui a un impact substantiel sur le chiffre d'affaires qui enregistre une baisse de 7%.
Cette baisse reste limitée, la société ayant mis tout en oeuvre pour contrôler l'évolution de son CA, notamment en démarchant pour ouvrir les débouchés et en mettant en place un secteur saucisserie.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2016 au 31/08/2017

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

La convention portant délégation de service public avec le Syndicat Mixte "Alpes Abattages" d'une durée de 10 ans prenant fin le 14 janvier 2019 fera l'objet de négociations débutant fin d'année 2017 pour aboutir courant 2018 à un accord et un renouvèlement des droits d'exploitation.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 30 674 euros.

Le CICE 2016 s'élève à 24 419 euros et fait l'objet d'une demande de remboursement.

La constatation d'un produit à recevoir pour le CICE au 31 août 2017 s'élève à 20 549 euros, le montant définitif ne pourra être déterminé qu'à la fin de l'année civile 2017.

La reprise du produit à recevoir constaté au 31 août 2016 s'élève à 14 294 euros.

La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2016 au 31/08/2017

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	49 628		
Installations générales agencements aménagements des constructions	304 967		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	189 563		53 005
Installations générales agencements aménagements divers	151 431		15 967
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	34 527		5 315
TOTAL	680 487		74 287
Autres participations	112 880		
TOTAL	112 880		
TOTAL GENERAL	842 995		74 287

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		8 440	41 188	41 188
Installations générales agencements aménagements constr.			304 967	304 967
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		10 268	232 300	232 300
Installations générales agencements aménagements divers		33 367	134 030	134 030
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			39 843	39 843
TOTAL		43 635	711 139	711 139
Autres participations		112 880		
TOTAL		112 880		
TOTAL GENERAL		164 955	752 327	752 327

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	49 628		8 440	41 188
Installations générales agencements aménagements constr.	284 898	5 416		290 314
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	158 180	24 202	10 268	172 114
Installations générales agencements aménagements divers	87 422	10 830	23 734	74 518
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	28 303	3 615		31 918
TOTAL	558 803	44 063	34 002	568 864
TOTAL GENERAL	608 431	44 063	42 442	610 052

ANNEXE

Exercice du 01/09/2016 au 31/08/2017

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.constr.	5 416				
Instal.techniques matériel outillage indus.	10 345	13 857			
Instal.générales agenc.aménag.divers	10 830				
Matériel de bureau informatique mobilier	3 257	358			
TOTAL	29 848	14 215			
TOTAL GENERAL	29 848	14 215			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Clients douteux ou litigieux	119 212	119 212	
Autres créances clients	179 185	179 185	
Personnel et comptes rattachés	15	15	
Impôts sur les bénéfices	24 419	24 419	
Taxe sur la valeur ajoutée	16 645	16 645	
Divers état et autres collectivités publiques	21 127	21 127	
Débiteurs divers	19 584	19 584	
Charges constatées d'avance	6 549	6 549	
TOTAL	386 736	386 736	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	164	164		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	14 724	10 363	4 361	
Emprunts et dettes financières divers	76 152	57 681	18 471	
Fournisseurs et comptes rattachés	139 871	139 871		
Personnel et comptes rattachés	90 528	90 528		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	77 427	77 427		
Taxe sur la valeur ajoutée	14 090	14 090		
Autres impôts taxes et assimilés	50 305	50 305		
Groupe et associés	35 000	35 000		
Autres dettes	15 752	15 752		
TOTAL	514 014	491 182	22 832	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	10 219			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	35.2941	4 250			4 250

La POLE VIANDE COOPERATIF possède toujours 92.89% du capital.
Le plan de continuation de la SAS ABAG en date du 15 janvier 2013 avait décidé de la répartition différente du capital.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2016 au 31/08/2017

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
LOGICIELS	28 788	
ADIV - FRAIS DOSSIER DEMANDE EXPLOITATION	12 400	

Les durées d'amortissement sont comprises entre 1 an et 3 ans en linéaire.

Evaluation des immobilisations corporelles

Une réévaluation des immobilisations a été effectuée en date du 31 décembre 2008, elle porte sur une partie de l'actif incorporel à hauteur de 8 210 euros et une part de l'actif corporel à hauteur de 203 354 euros.

A l'exception de cette réévaluation, la valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Instal. Gén. des Constructions	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel et install.technique	Linéaire et Dégressif	3 à 5 ans
Install. et Aménag. généraux	Linéaire	5 à 10 ans
Install. Salle de découpe	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel et Mobilier de bureau	Linéaire	5 ans
Matériel informatique	Linéaire et Dégressif	3 à 5 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition qui ont été inscrits à l'actif avec une durée d'amortissement dérogatoire prévue de 5 ans.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Suite au jugement de la Cour d'Appel de Grenoble en date du 18 mai 2017, mettant fin au litige DB VIANDE contre la SAS ABAG et Monsieur SEIGLE-VATTE, les titres de la société DB VIANDE ont été passés en perte pour leur totalité.

L'ensemble des provisions constituées a été repris dans les comptes clos au 31 août

ANNEXE

Exercice du 01/09/2016 au 31/08/2017

2017.

Evaluation des matières et marchandises
(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.
Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Dépréciation des stocks
(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances
(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Suite à la procédure de liquidation judiciaire, la créance a été dépréciée à hauteur de 100%.

La société ABAG est en attente du certificat d'irrécouvrabilité qui sera délivré par Maitre ROUMEZI, liquidateur, en mars 2019.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2016 au 31/08/2017

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	2 289
Autres créances	38 400
Disponibilités	408
Total	41 098

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	164
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	49 934
Dettes fiscales et sociales	148 080
Total	198 178

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	6 549
Total	6 549

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

Une provision pour engagement en matière de pensions et retraites est constatée au passif de la SAS ABAG.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
60 à 65 ans	moins d'un an à 5 ans	
50 à 59 ans	6 à 15 ans	6 372
40 à 49 ans	16 à 25 ans	5 679
30 à 39 ans	26 à 35 ans	
moins de 30 ans	Plus de 35 ans	
Engagement total		12 051

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 65 ans
- indemnité calculée en fonction de la convention collective BETAIL-SICA
- probabilité de survie : tablea TH TF 02 - homologuée depuis 2005
- probabilité de présence estimée d'après la rotation du personnel : méthode statistique INSEE/Ministère du Travail qui prend la moitié de la somme des entrées et des sorties rapportée à l'effectif en début de période

ANNEXE

Exercice du 01/09/2016 au 31/08/2017

- taux d'actualisation: basé sur l'actualisation des salaires qui suivrait l'évolution du SMIC soit 0,09/9,76 : 0,92%

	Dirigeants	Autres	Provisions
Indemnités de départ à la retraite et indemnités pour personnel en activité			12 051

Accroissements et allègements dette future d'impôt

(PCG Art. 831-2/19, Art. 832-12 et Art. 832-13)

Nature des différences temporaires	Montant
Allègements	
Autres :	
- ENGAGEMENTS PENSIONS RETRAITE	12 051
Total des allègements	12 051

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- PROFIT FACTURE DB VIANDE	1 677	77180000
- ANNUL MONIN	500	77180000
- AVANCE DB VIANDE CUISINE CENTRALE	2 812	77180000
- INDEMNITE ALLIANZ SINISTRE FROID	14 752	77180000
- PRODUIT DE CESSION D ACTIF	540	77500000
- REPRISE AMORTISSEMENT DEROGATOIRE	2 816	78725000
- REPRISE DEPRECIATION TITRES DB VIANDE	110 064	78726000
- REPRISE DEPRECIATION CCT DB VIANDE	222 836	78726000
- REPRISE RISQUE PRUDHOMMAL ANOUAR	64 458	78750000
- REPRISE RISQUE JUGT DB VIANDE	51 250	78752000
- REDEVANCE USAGE	108 101	77181000
- INDEMNISATION SYMAA ASSAINISSEMENT	54 000	77182000
- QUOTE PART DE SUBVENTION	4 434	77700000
- TAXE SANITAIRE	2 544	77810000
Total	640 784	
Charges exceptionnelles		
- MSA RBST IJSS J HAUDECOEUR	413	67800000
- CHEVILLE ISERE BF VIANDE SINISTRE FROID	16 320	67800000
- CCT ABAG DB VIANDE	222 836	67800000
- VNC DES IMMOS CORPORELLES	9 633	67520000
- VNC DES IMMOS FINANCIERES	112 880	67560000
- PROVISION RISQUE PRUDHOMMAL MALOVIC	40 000	68751000
Total	402 082	

ABAG – Abattoirs de Grenoble

Société par Actions Simplifiée au capital de 150.000 euros
Siège social : 2 avenue de la Louisiane – 38120 LE FONTANIL-CORNILLON
404 048 704 RCS GRENOBLE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

EN DATE DU 30 JANVIER 2018

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 août 2017

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion établi par le Président, constate que les comptes de l'exercice clos le 31 août 2017 font apparaître un bénéfice d'un montant de 183.695,57 euros, qu'elle décide d'affecter en totalité au poste « Report à Nouveau » débiteur.

Le poste « Report à Nouveau » sera ainsi ramené de la somme de (334.704,10) euros à la somme de (151.008,53) euros.

En outre, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est précisé qu'il n'a été effectué aucune distribution de dividende au titre des trois (3) derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Monsieur Éric ROCHAS
Es qualités de la société Pôle Viande Coopératif

ABAG – Abattoirs de Grenoble

Société par Actions Simplifiée au capital de 150.000 euros
Siège social : 2 avenue de la Louisiane – 38120 LE FONTANIL-CORNILLON
404 048 704 RCS GRENOBLE

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

EN DATE DU 30 JANVIER 2018

Pour copie certifiée Conforme
E Roch 45

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à l'effet de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice social clos le 31 août 2017 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Sur votre demande, nous vous apporterons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition au siège social de la Société dans les délais légaux.

ACTIVITE ET SITUATION DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

1°/ Commentaires sur les comptes

Le chiffre d'affaires de l'exercice clos le 31 août 2017 s'élève à la somme de 1.438.973,72 euros, contre 1.542.005,74 euros au titre de l'exercice précédent.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 1.471.741,37 euros, contre 1.565.952,01 euros au titre de l'exercice précédent.

Le total des charges d'exploitation s'élève à 1.528.528,35 euros, contre 1.569.018,59 euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation de l'exercice considéré s'établit ainsi à (56.786,98) euros, contre (3.066,58) euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat financier s'élève à la somme de 1.780,90 euros, contre 1.614,24 euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat courant avant impôts est de (55.006,08) euros, contre (1.452,34) euros au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu du résultat exceptionnel de 238.701,65 euros, l'exercice clos le 31 août 2017 se solde par un bénéfice de 183.695,57 euros, contre un bénéfice de 110.927,05 euros au titre de l'exercice clos le 31 août 2016.

2°/ Commentaire sur l'activité / Progrès réalisés – difficultés rencontrées

1er exercice comptable sans la société BIGARD. Si on compare le tonnage de 2016 sans Bigard est celui de 2017, il connait une légère augmentation de 60 tonnes.

ACTIVITE ET RESULTATS DES FILIALES ET SOCIETES CONTROLEES

ABAG – D.B. VIANDES : Société à Responsabilité Limitée au capital de 61.000 euros, dont le siège social est situé Rue des Abattoirs – 38120 LE FONTANIL-CORNILLON, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de GRENOBLE sous le numéro 421 250 960 RCS GRENOBLE, dont la Société détient 100 % des titres.

Cette Société est en liquidation judiciaire depuis le 15 mars 2011.

MODIFICATIONS STATUTAIRES INTERVENUES AU COURS DE L'EXERCICE

Aucune modification statutaire n'est intervenue au cours de l'exercice clos au 31 août 2017.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun évènement n'est survenu d'une importance telle qu'il soit nécessaire de le mentionner dans le présent rapport.

EVOLUTION PREVISIBLE – PERSPECTIVES D'AVENIR

Développement de la salle de découpe qui voit chaque année son CA augmenter (+60 000€) en proposant de nouvelles prestations.
Fin de l'affaire Gesler avec un non-pourvoi de celle-ci.
1 nouveau prud'homme pour un licenciement pour inaptitude professionnelle.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Notre Société n'a comptabilisé aucune activité en matière de recherche et développement à l'actif du bilan au titre de l'exercice écoulé.

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

1°/ Affectation du résultat

L'exercice clos le 31 août 2017 se solde par un bénéfice d'un montant de 183.695,57 euros que nous vous proposons d'affecter en totalité au poste « Report à Nouveau » débiteur.

Le poste « Report à Nouveau » serai ainsi ramené de la somme de (334.704,10) euros à la somme de (151.008,53) euros.

En outre, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est précisé qu'il n'a été effectué aucune distribution de dividende au titre des trois (3) derniers exercices.

2°/ Situation au regard des dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce *(sur renvoi de l'article L. 227-1 du Code de commerce)* :

Nous vous rappelons :

(i) que les comptes clos au 31 août 2012 faisaient apparaître un montant des capitaux propres de la Société inférieur à la moitié du capital social ;

(ii) qu'aux termes des délibérations de l'Assemblée Générale Mixte en date du 15 janvier 2013, il a été décidé de ne pas procéder à la dissolution anticipée de la Société.

Il résulte des comptes clos le 31 août 2017, que le montant des capitaux propres – soit 89.072,93 euros – est à nouveau supérieur à la moitié du capital social.

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir constater que les capitaux propres ont été reconstitués à hauteur d'un montant au moins égal à la moitié du capital social et qu'en conséquence, la situation financière de la Société se trouve régularisée conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 sur renvoi de l'article L. 227-10 du Code de commerce.

INFORMATION SUR LES PRETS INTERENTREPRISES (CODE MONETAIRE ET FINANCIER, ART. L. 511-6 3 bis)

Nous vous informons que la Société n'a conclu, au cours de l'exercice clos le 31 août 2017, aucun prêt visé à l'article L. 511-6 3 bis du Code monétaire et financier.

TABLEAU DES RESULTATS

Au présent rapport est annexé le tableau prévu à l'article R. 225-102 alinéa 2 du Code de commerce faisant apparaître les résultats de notre Société au titre des cinq (5) derniers exercices.

INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT (CODE DE COMMERCE, ART. L. 441-6-1)

Conformément aux dispositions des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-après :

- pour les fournisseurs, le nombre et le montant total hors taxes des factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu, lequel montant est ventilé par tranches de retard et rapporté en pourcentage au montant total des achats hors taxes de l'exercice,

- pour les clients, le nombre et le montant total hors taxes des factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu, lequel montant est ventilé par tranches de retard et rapporté en pourcentage au chiffre d'affaires hors taxes de l'exercice.

	Factures fournisseurs reçues non réglées au 31 août 2017 dont le terme est échu					Factures clients émises non réglées au 31 août 2017 dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total
(A)	Tranches de retard de paiement									
Nombre de factures concernées					2					15
Montant total des factures concernées HT	2281				2281			1180	2731	3911
% du montant total des achats HT de l'exercice	0%									
% du chiffre d'affaires HT de l'exercice								0,08%	0,19%	0,27%
(B)	Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées									
Nombre de factures exclues										
Montant total des factures exclues										
(C)	Délais de paiement de référence utilisés									
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux : 30 jrs					Immédiat Client au mois : 30 jrs				

CONVENTIONS VISEES PAR L'ARTICLE L. 227-10 DU CODE DE COMMERCE

Il appartiendra aux actionnaires d'approuver les termes du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 227-10 du Code de commerce.

ARTICLE 39-4 DU CODE GENERAL DES IMPOTS (CGI)

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous précisons que la Société n'a supporté aucune dépense exclue des charges déductibles de l'assiette de l'impôt sur les sociétés pour l'exercice écoulé en vertu de l'article 39-4 dudit Code.

SITUATION DES MANDATS

1°/ Mandats sociaux

Nous vous rappelons qu'aux termes des délibérations de l'Assemblée Générale Mixte en date du 14 janvier 2014, la société Pôle Viande Coopératif *(anciennement NEW CO)* a été nommée en qualité de Président et ce, pour une durée indéterminée.

2°/ Mandats des membres du Conseil de direction

Nous vous rappelons qu'aux termes des délibérations de l'Assemblée Générale Mixte en date du 14 janvier 2014, les membres du Conseil de Direction ont été révoqués et que les modalités de nomination ont été modifiées.

3°/ Mandats des Commissaires aux comptes

Nous vous rappelons les mandats en cours des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant de la Société :

- le mandat de Commissaire aux comptes titulaire du cabinet TEOREM A2C *(renouvelé suite aux délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en date du 24 février 2015)* expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2020.

- le mandat de Commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Philippe BAU *(renouvelé suite aux délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en date du 24 février 2015)* expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2020.

PRISE DE PARTICIPATION

Aucune prise de participation n'a eu lieu au cours de l'exercice clos le 31 août 2017.

SUCCURSALES

Conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 du Code de commerce, nous vous précisons que la Société ne dispose pas de succursale.

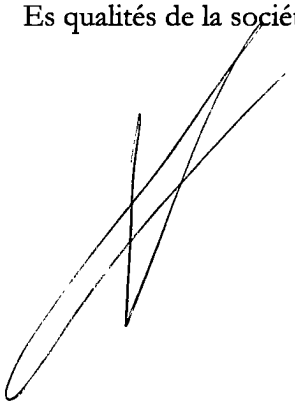
- oOo -

Il va vous être donné lecture des rapports du Commissaire aux comptes.

Nous nous tenons à votre disposition pour vous fournir tous renseignements que vous pourriez désirer et compléter nos explications concernant les comptes de l'exercice clos le 31 août 2017.

Compte tenu des explications qui précèdent, nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes de l'exercice écoulé tels qu'ils vous ont été présentés, voter les résolutions qui vont vous être soumises et consentir quitus à votre Président.

Le Président,
Monsieur Éric ROCHAS,
Es qualités de la société Pôle Viande Coopératif



ABAG

RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES (en euros)

EXERCICES	01.09.2012 31.08.2013	01.09.2013 31.08.2014	01.09.2014 31.08.2015	01.09.2015 31.08.2016	01.09.2016 31.08.2017
CAPITAL SOCIAL	150.000	150.000	150.000	150.000	150.000
NOMBRE D'ACTIONS ORDINAIRES	4.250	4.250	4.250	4.250	4.250
CHIFFRE D'AFFAIRES HORS TAXES	1.366.225,86	1.795.920,41	1.663.923,14	1.542.005,74	1.438.973,72
RESULTAT AVANT IMPOTS, PARTICIP. ET DOTATIONS AUX AMORT. ET PROVISIONS	251.006	258.887	62.817	157.709	(191.388)
IMPOT SUR LES SOCIETES	(11.200)	0	0	0	0
PARTICIPATION DES SALARIES	0	0	0	0	0
RESULTAT APRES IMPOT, PARTICIP., DOTATIONS AUX AMORT. ET PROVISIONS	145.911	113.380	(55.780)	110.927	183.696
RESULTAT DISTRIBUE	0	0	0	0	0
PAR ACTION RESULTAT APRES IMPOTS, PARTICP MAIS AVANT DOTATIONS AUX AMORT. ET PROVISIONS	61,70	60,91	14,78	37,10	(45,03)
PAR ACTION RESULTAT APRES IMPOTS, PARTICIP. ET DOTATIONS AUX AMORT. ET PROVISIONS	34,33	26,68	(13,12)	26,10	43,22
DIVIDENDE ATTRIBUE A CHAQUE ACTION	0	0	0	0	0
EFFECTIF MOYEN DES SALARIES	18	20	20	18	18
MONTANT DE LA MASSE SALARIALE	618.820,30	602.973,96	626.258,74	447.865,18	470.886,87
COTISATIONS SOCIALES ET AVANT. SOCIAUX	273.030,99	259.337,13	271.708,70	195.328,33	197.217,74

TEOREM

SAS ABAG

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels
de l'exercice clos le 31 août 2017

Ce rapport contient 4 pages
et 8 pages d'annexes

TEOREM A2C : 29, avenue Félix Viallet 38000 Grenoble
Tél. 04 76 86 37 00 | Fax. 04 76 86 00 26 | grenoble@teorem.pro | **www.teorem.pro**
SARL au capital de 933 400 € inscrite à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Grenoble RCS Grenoble 410 317 101

TEOREM

SAS ABAG

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2017

Aux associés,

1- Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ABAG relatifs à l'exercice clos le 31 août 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2- Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er septembre 2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3- Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4- Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'associé

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.
Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.
Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante

Grenoble, le 11 janvier 2018

SARL TEOREM A2C
Arnaud VIVIER
Commissaire aux comptes

ANNEXE AU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/08/2017 12			Exercice N-1 31/08/2016 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	28 787.89	28 787.89				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles	12 400.00	12 400.00				
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	304 966.71	290 313.53	14 653.18	20 069.18	5 416.00-	26.99-
	Installations techniques, matériel et outillage	232 299.79	172 113.92	60 185.87	31 382.95	28 802.92	91.78
	Autres immobilisations corporelles	173 872.23	106 436.32	67 435.91	70 232.51	2 796.60-	3.98-
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations				2 816.00	2 816.00-	100.00-
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	752 326.62	610 051.66	142 274.96	124 500.64	17 774.32	14.28
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements	7 694.33		7 694.33	13 421.70	5 727.37-	42.67-
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes				1 485.72	1 485.72-	100.00-
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	298 397.23	106 997.13	191 400.10	194 978.09	3 577.99-	1.84-
	Autres créances	81 789.99		81 789.99	146 693.47	64 903.48-	44.24-
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement	115 000.00		115 000.00	115 000.00		
	Disponibilités	110 429.39		110 429.39	177 519.92	67 090.53-	37.79-
	Charges constatées d'avance (3)	6 548.92		6 548.92	7 821.69	1 272.77-	16.27-
	Total III	619 859.86	106 997.13	512 862.73	656 920.59	144 057.86-	21.93-
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 372 186.48	717 048.79	655 137.69	781 421.23	126 283.54-	16.16-

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/08/2017 12	Exercice N-1 31/08/2016 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 150 000)	150 000.00	150 000.00		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation	80 504.89	80 504.89		
	Réserves				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	334 704.10-	445 631.15-	110 927.05	24.89
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	183 695.57	110 927.05	72 768.52	65.60
	Subventions d'investissement	9 576.57		9 576.57	
	Provisions réglementées		2 816.00	2 816.00-	100.00-
	Total I	89 072.93	101 383.21-	190 456.14	187.86
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques	40 000.00	115 708.00	75 708.00-	65.43-
	Provisions pour charges	12 050.88	13 475.00	1 424.12-	10.57-
	Total III	52 050.88-	129 183.00	77 132.12-	59.71-
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	14 724.41	17 218.72	2 494.31-	14.49-
	Concours bancaires courants	164.43	194.75	30.32-	15.57-
	Emprunts et dettes financières diverses	111 152.22	173 552.22	62 400.00-	35.95-
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	139 871.26	125 182.77	14 688.49	11.73
	Dettes fiscales et sociales	232 349.81	418 231.46	185 881.65-	44.44-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	15 751.75	19 241.52	3 489.77-	18.14-
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	514 013.88	753 621.44	239 607.56-	31.79-
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	655 137.69	781 421.23	126 283.54-	16.16-
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	491 181.77	670 556.00		

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/08/2017 12	Exercice N-1 31/08/2016 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	2 124.22	1 738.88	385.34	22.16
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	2 124.22	1 738.88	385.34	22.16
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	343.32	124.64	218.68	175.45
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	343.32	124.64	218.68	175.45
2. Résultat financier (V-VI)	1 780.90	1 614.24	166.66	10.32
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	55 006.08-	1 452.34-	53 553.74-	NS
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	181 842.52	129 903.01	51 939.51	39.98
Produits exceptionnels sur opérations en capital	7 517.74	2 201.00	5 316.74	241.56
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	451 423.78	115 708.00	335 715.78	290.14
Total VII	640 784.04	247 812.01	392 972.03	158.58
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	362 082.39	19 724.62	342 357.77	NS
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	40 000.00	115 708.00	75 708.00-	65.43-
Total VIII	402 082.39	135 432.62	266 649.77	196.89
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	238 701.65	112 379.39	126 322.26	112.41
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	2 114 649.63	1 815 502.90	299 146.73	16.48
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 930 954.06	1 704 575.85	226 378.21	13.28
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	183 695.57	110 927.05	72 768.52	65.60

* Y compris Redevance de credit bail mobilier
Redevance de credit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liees
(4) Dont interêts concernant les entreprises liees

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/08/2017 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/08/2016 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	115 856.42		115 856.42	118 952.88	3 096.46-	2.60-
Production vendue de biens	2 238.60		2 238.60	5 978.73	3 740.13-	62.56-
Production vendue de services	1 320 878.70		1 320 878.70	1 417 074.13	96 195.43-	6.79-
Chiffre d'affaires NET	1 438 973.72		1 438 973.72	1 542 005.74	103 032.02-	6.68-
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			32 666.14	23 872.01	8 794.13	36.84
Autres produits			101.51	74.26	27.25	36.70
Total des Produits d'exploitation (I)			1 471 741.37	1 565 952.01	94 210.64-	6.02-
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises			42 980.00	40 140.00	2 840.00	7.08
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			27 531.16	22 366.73	5 164.43	23.09
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			5 727.37	5 161.28-	10 888.65	210.97
Autres achats et charges externes *			640 036.86	676 508.57	36 471.71-	5.39-
Impôts, taxes et versements assimilés			71 898.56	135 603.44	63 704.88-	46.98-
Salaires et traitements			470 886.87	447 865.18	23 021.69	5.14
Charges sociales			197 217.74	195 328.33	1 889.41	0.97
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			44 062.96	42 787.07	1 275.89	2.98
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			4 867.13		4 867.13	
Dotations aux provisions			12 050.88	13 475.00	1 424.12-	10.57-
Autres charges			11 268.82	105.55	11 163.27	NS
Total des Charges d'exploitation (II)			1 528 528.35	1 569 018.59	40 490.24-	2.58-
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			56 786.98-	3 066.58-	53 720.40-	NS
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

ANNEXE

Exercice du 01/09/2016 au 31/08/2017

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Le litige prud'hommal impactant les comptes à hauteur de 64 458 euros a été jugé le 02 février 2017.
Le salarié a été définitivement débouté de ses demandes.
La provision a été reprise pour sa totalité.

Un nouveau litige est né du licenciement pour inaptitude de Monsieur MALOVIC. Une première audience devant le Bureau de conciliation et d'orientation en date du 28 mars 2017 n'a donné lieu à aucun accord.
Une audience devant le Bureau de Jugement du Conseil des Prud'hommes, prévue le 26 septembre 2017, a été renvoyée au 19 décembre 2017.
Monsieur MALOVIC sollicite des dommages et intérêts à hauteur de 40000 euros.
Une provision de ce montant a été constatée dans les comptes au 31 août 2017.

Dans le cadre de la liquidation judiciaire de la société ABAG-DB VIANDES, filiale de la société, la société ETABLISSEMENTS GESLER et la société GRG SA ont saisi le Tribunal de Commerce de Grenoble pour une action en responsabilité pour insuffisance d'actifs à l'encontre de la SAS ABAG et Monsieur Gérard SEIGLE-VATTE.
Un arrêt de la Cour d'Appel de Grenoble en date du 18 mai 2017 a débouté les ETABLISSEMENTS GESLER et la société GRG SA en mettant hors de cause la SAS ABAG.
La provision de 50% du risque, constituée suite au du jugement du 14 avril 2015 condamnant solidairement la SAS ABAG et Monsieur Gérard SEIGLE-VATTE en comblement de passif pour 100 000 euros et à l'article 700 du CPC pour 2500 euros, a été reprise pour sa totalité soit de 51 250 euros.

Suite à cette décision, l'ensemble des passifs et actifs concernant la société ABAG DB VIANDE A été soldé dans les comptes de la SAS ABAG.
Seule la créance client, passée en créance douteuse et provisionnée pour sa totalité, reste en attente du certificat d'irrécouvrabilité qui sera délivré par Maitre ROUMEZI, liquidateur, en mars 2019.

L'entreprise BIGARD a totalement retiré ses opérations d'abattage et d'équarissage, représentant plus de 30% du CA global, ce qui a un impact substantiel sur le chiffre d'affaires qui enregistre une baisse de 7%.
Cette baisse reste limitée, la société ayant mis tout en oeuvre pour contrôler l'évolution de son CA, notamment en démarchant pour ouvrir les débouchés et en mettant en place un secteur saucisserie.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2016 au 31/08/2017

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

La convention portant délégation de service public avec le Syndicat Mixte "Alpes Abattages" d'une durée de 10 ans prenant fin le 14 janvier 2019 fera l'objet de négociations débutant fin d'année 2017 pour aboutir courant 2018 à un accord et un renouvèlement des droits d'exploitation.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 30 674 euros.

Le CICE 2016 s'élève à 24 419 euros et fait l'objet d'une demande de remboursement.

La constatation d'un produit à recevoir pour le CICE au 31 août 2017 s'élève à 20 549 euros, le montant définitif ne pourra être déterminé qu'à la fin de l'année civile 2017.

La reprise du produit à recevoir constaté au 31 août 2016 s'élève à 14 294 euros.

La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2016 au 31/08/2017

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	49 628		
Installations générales agencements aménagements des constructions	304 967		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	189 563		53 005
Installations générales agencements aménagements divers	151 431		15 967
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	34 527		5 315
TOTAL	680 487		74 287
Autres participations	112 880		
TOTAL	112 880		
TOTAL GENERAL	842 995		74 287

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		8 440	41 188	41 188
Installations générales agencements aménagements constr.			304 967	304 967
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		10 268	232 300	232 300
Installations générales agencements aménagements divers		33 367	134 030	134 030
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			39 843	39 843
TOTAL		43 635	711 139	711 139
Autres participations		112 880		
TOTAL		112 880		
TOTAL GENERAL		164 955	752 327	752 327

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	49 628		8 440	41 188
Installations générales agencements aménagements constr.	284 898	5 416		290 314
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	158 180	24 202	10 268	172 114
Installations générales agencements aménagements divers	87 422	10 830	23 734	74 518
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	28 303	3 615		31 918
TOTAL	558 803	44 063	34 002	568 864
TOTAL GENERAL	608 431	44 063	42 442	610 052

ANNEXE

Exercice du 01/09/2016 au 31/08/2017

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.constr.	5 416				
Instal.techniques matériel outillage indus.	10 345	13 857			
Instal.générales agenc.aménag.divers	10 830				
Matériel de bureau informatique mobilier	3 257	358			
TOTAL	29 848	14 215			
TOTAL GENERAL	29 848	14 215			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Clients douteux ou litigieux	119 212	119 212	
Autres créances clients	179 185	179 185	
Personnel et comptes rattachés	15	15	
Impôts sur les bénéfices	24 419	24 419	
Taxe sur la valeur ajoutée	16 645	16 645	
Divers état et autres collectivités publiques	21 127	21 127	
Débiteurs divers	19 584	19 584	
Charges constatées d'avance	6 549	6 549	
TOTAL	386 736	386 736	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	164	164		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	14 724	10 363	4 361	
Emprunts et dettes financières divers	76 152	57 681	18 471	
Fournisseurs et comptes rattachés	139 871	139 871		
Personnel et comptes rattachés	90 528	90 528		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	77 427	77 427		
Taxe sur la valeur ajoutée	14 090	14 090		
Autres impôts taxes et assimilés	50 305	50 305		
Groupe et associés	35 000	35 000		
Autres dettes	15 752	15 752		
TOTAL	514 014	491 182	22 832	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	10 219			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	35.2941	4 250			4 250

La POLE VIANDE COOPERATIF possède toujours 92.89% du capital.
Le plan de continuation de la SAS ABAG en date du 15 janvier 2013 avait décidé de la répartition différente du capital.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2016 au 31/08/2017

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
LOGICIELS	28 788	
ADIV - FRAIS DOSSIER DEMANDE EXPLOITATION	12 400	

Les durées d'amortissement sont comprises entre 1 an et 3 ans en linéaire.

Evaluation des immobilisations corporelles

Une réévaluation des immobilisations a été effectuée en date du 31 décembre 2008, elle porte sur une partie de l'actif incorporel à hauteur de 8 210 euros et une part de l'actif corporel à hauteur de 203 354 euros.

A l'exception de cette réévaluation, la valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Instal. Gén. des Constructions	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel et install.technique	Linéaire et Dégressif	3 à 5 ans
Install. et Aménag. généraux	Linéaire	5 à 10 ans
Install. Salle de découpe	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel et Mobilier de bureau	Linéaire	5 ans
Matériel informatique	Linéaire et Dégressif	3 à 5 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition qui ont été inscrits à l'actif avec une durée d'amortissement dérogatoire prévue de 5 ans.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Suite au jugement de la Cour d'Appel de Grenoble en date du 18 mai 2017, mettant fin au litige DB VIANDE contre la SAS ABAG et Monsieur SEIGLE-VATTE, les titres de la société DB VIANDE ont été passés en perte pour leur totalité.

L'ensemble des provisions constituées a été repris dans les comptes clos au 31 août

ANNEXE

Exercice du 01/09/2016 au 31/08/2017

2017.

Evaluation des matières et marchandises
(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.
Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Dépréciation des stocks
(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances
(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Suite à la procédure de liquidation judiciaire, la créance a été dépréciée à hauteur de 100%.

La société ABAG est en attente du certificat d'irrécouvrabilité qui sera délivré par Maitre ROUMEZI, liquidateur, en mars 2019.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2016 au 31/08/2017

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	2 289
Autres créances	38 400
Disponibilités	408
Total	41 098

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	164
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	49 934
Dettes fiscales et sociales	148 080
Total	198 178

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	6 549
Total	6 549

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

Une provision pour engagement en matière de pensions et retraites est constatée au passif de la SAS ABAG.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
60 à 65 ans	moins d'un an à 5 ans	
50 à 59 ans	6 à 15 ans	6 372
40 à 49 ans	16 à 25 ans	5 679
30 à 39 ans	26 à 35 ans	
moins de 30 ans	Plus de 35 ans	
Engagement total		12 051

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 65 ans
- indemnité calculée en fonction de la convention collective BETAIL-SICA
- probabilité de survie : tablea TH TF 02 - homologuée depuis 2005
- probabilité de présence estimée d'après la rotation du personnel : méthode statistique INSEE/Ministère du Travail qui prend la moitié de la somme des entrées et des sorties rapportée à l'effectif en début de période

ANNEXE

Exercice du 01/09/2016 au 31/08/2017

- taux d'actualisation: basé sur l'actualisation des salaires qui suivrait l'évolution du SMIC soit 0,09/9,76 : 0,92%

	Dirigeants	Autres	Provisions
Indemnités de départ à la retraite et indemnités pour personnel en activité			12 051

Accroissements et allègements dette future d'impôt

(PCG Art. 831-2/19, Art. 832-12 et Art. 832-13)

Nature des différences temporaires	Montant
Allègements	
Autres :	
- ENGAGEMENTS PENSIONS RETRAITE	12 051
Total des allègements	12 051

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- PROFIT FACTURE DB VIANDE	1 677	77180000
- ANNUL MONIN	500	77180000
- AVANCE DB VIANDE CUISINE CENTRALE	2 812	77180000
- INDEMNITE ALLIANZ SINISTRE FROID	14 752	77180000
- PRODUIT DE CESSION D ACTIF	540	77500000
- REPRISE AMORTISSEMENT DEROGATOIRE	2 816	78725000
- REPRISE DEPRECIATION TITRES DB VIANDE	110 064	78726000
- REPRISE DEPRECIATION CCT DB VIANDE	222 836	78726000
- REPRISE RISQUE PRUDHOMMAL ANOUAR	64 458	78750000
- REPRISE RISQUE JUGT DB VIANDE	51 250	78752000
- REDEVANCE USAGE	108 101	77181000
- INDEMNISATION SYMAA ASSAINISSEMENT	54 000	77182000
- QUOTE PART DE SUBVENTION	4 434	77700000
- TAXE SANITAIRE	2 544	77810000
Total	640 784	
Charges exceptionnelles		
- MSA RBST IJSS J HAUDECOEUR	413	67800000
- CHEVILLE ISERE BF VIANDE SINISTRE FROID	16 320	67800000
- CCT ABAG DB VIANDE	222 836	67800000
- VNC DES IMMOS CORPORELLES	9 633	67520000
- VNC DES IMMOS FINANCIERES	112 880	67560000
- PROVISION RISQUE PRUDHOMMAL MALOVIC	40 000	68751000
Total	402 082	